

CONSEIL COMMUNAL DU 24 AVRIL 2023

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./Mmes F. Bemtgen, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
MM. L. Wantz, secrétaire, T. Neyens, secrétaire adjoint

- CIMETIÈRE FORESTIER

Le conseil communal entend les explications d'un responsable du bureau d'ingénieur Lignafor de Diekirch et prend connaissance de l'avant-projet sommaire concernant l'aménagement d'un cimetière forestier à Schoenfels au lieu-dit «Bei der Klaus» sur une surface de 1,18 ha.

- URBANISME

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement présentée par le bureau BENG ARCHITECTES ASSOCIES S.A. d'Esch-sur-Alzette pour le compte de l'Administration communale de Mersch relative au regroupement de propriétés sises à Reckange, rue Principale, en un lot en vue de son affectation à l'habitation et à la construction.
- b) la demande de lotissement présentée par la société F&S de Luxembourg relative à la division d'une propriété sise à Mersch, Allée John W. Léonard, en deux lots.
- c) le projet d'exécution et la convention relatifs au PAP portant sur des fonds sis à Mersch, Allée John W. Léonard, pour le compte de la société LIDL Belgium.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis relatif au réaménagement de l'Ecole Cécile Ries à Mersch au montant total de 140.000,00 € TTC.

- DÉNOMINATION DE RUES

Le conseil communal décide à l'unanimité

- a) de ne pas réaliser le projet de redressement respectivement de changement de la dénomination de la Rue des Noyers à Beringen tel qu'initialement prévu.
- b) d'arrêter la dénomination ci-après du tronçon de rue entre la rue «Rouschtwee» et le n°30, rue des Noyers, à Beringen:

Dénomination officielle	Inscription panneau
Rue Michel Rodange	Rue Michel Rodange 1827 – 1876 Écrivain luxembourgeois

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte de vente par lequel la Commune de Mersch cède à la société Nadin Logistics Sarl un terrain de 25,3 a, sis à Mersch lieu-dit «In den Gehren» au prix total de 1.877.250,00 €.
- b) plusieurs actes de vente concernant de petites emprises sises à Rollingen, Pettingen et Schoenfels.

- c) la convention entre l'Etat, la commune de Mersch et Inter-Actions réglant le fonctionnement et le financement de la Maison des Jeunes à Mersch.
- d) une concession à 30 ans au cimetière de Mersch.

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) les déclarations de recette de l'exercice 2022 au montant de 7.692.857,72 €.
- b) les déclarations de recette de l'exercice 2023 au montant de 4.571.026,13 €.

- SUBSIDES

Le conseil communal, à l'unanimité, accorde au Mouvement écologique un subside de 2.000,00 € pour l'organisation de l'édition de la journée «Alles op de Velo» entre Mersch et Mamer du 16 juillet 2023, sous condition que les associations merschoises soient exemptées du droit de participation.

- COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil communal accepte à l'unanimité

- a) la démission de Mme K. Radziszewska comme membre représentant du parti «déi gréng» dans le groupe de travail Comité des Fêtes.
- b) la démission Mme C. Brosius comme membre représentant du parti DP dans le groupe de travail Comité des Fêtes.
- c) la démission Mme C. Brosius comme membre représentant du parti DP dans la commission d'intégration.

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation dans la commune de Mersch et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS